

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									J		

# L'Abeille.

VOL. 1.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 22 MARS, 1849.

No. 26.

## MANDEMENT

De Mgr. Laval pour l'établissement du SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

FRANÇOIS, par la grâce de Dieu et du Saint Siège, Evêque de Pétrée, Vicairé Apostolique en Canada, dit la Nouvelle France, nommé par le roi premier Evêque du pays, lorsqu'il aura plu à N. S. P. le Pape y ériger un Evêché,

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, SALUT.

Les Saints conciles et celui de Trente particulièrement, pour remettre efficacement la Discipline Ecclésiastique dans sa première vigueur, n'ont rien trouvé de plus utile que d'ordonner le rétablissement de l'usage ancien des Séminaires, où l'on instruit les clercs dans les vertus et les sciences convenables à leur état.

L'excellence de ce décret s'est fait voir par une expérience toute sensible, puisque le grand St. Charles de Bormée qui l'exécuta le premier, bientôt après, ce Concile et plusieurs Evêques qui ont suivi son exemple, ont commencé de redonner au Clergé sa première splendeur, particulièrement en France; ce moyen si efficace pour réformer la conduite Ecclésiastique dans les lieux où elle s'était affaiblie nous a fait juger qu'il ne serait pas moins utile pour l'introduire où elle ne l'est pas encore, dans les premiers siècles du Christianisme; A ces causes considérant qu'il a plu à la divine providence nous charger de l'Eglise naissante du Canada dit La Nouvelle France et qu'il est d'une extrême importance dans les commencements de donner au Clergé la meilleure forme qui se pourra pour perfectionner des ouvriers, et les rendre capables de cultiver cette nouvelle vigne du Seigneur, en vertu de l'autorité qui nous a été commise, nous avons érigé et érigeons dès à présent et à perpétuité un Séminaire pour servir de Clergé à cette nouvelle Eglise, qui sera conduite et gouvernée par les Supérieurs que nous ou les successeurs Evêques de la Nouvelle-France y établiront, en suivant les réglemens que nous dresserons à cet effet, dans lequel on élèvera et formera les jeunes clercs qui paraîtront propres au service de Dieu, et auxquels à cette fin on enseignera la manière de bien administrer les Sacraments, la méthode de

catéchiser et prêcher apostoliquement, la théologie morale, les cérémonies, le plainchant grégorien et autres choses appartenantes au devoir d'un bon Ecclésiastique; et en outre, afin que l'on puis se dans le dit Séminaire et Clergé, former un chapitre qui soit composé d'Ecclésiastiques du dit Séminaire, choisis par nous, et les Evêques du dit pays succéderont, lorsque le roi aura la bonté de le fonder, ou que le dit Séminaire de soi aura le moyen de fournir à cet établissement par la bénédiction que Dieu y aura donnée, nous désirons que ce soit une continuelle école de vertu et un lieu de réserve, d'où nous puissions tirer des sujets pieux et capables de les envoyer à toutes rencontres et au besoin dans les paroisses et tous les autres lieux du dit pays, afin d'y faire les fonctions curiales et autres, auxquelles ils auront été destinés, et les retirer des mêmes paroisses et fonctions quand on le jugera à propos, nous réservant pour toujours et aux Successeurs Evêques du dit Pays comme aussi au dit Séminaire par nos ordres et des dits Sieurs Evêques, le pouvoir de révoquer tous les Ecclésiastiques, qui seront départis et délégués dans les paroisses et autres lieux, toutes fois et quand il sera jugé nécessaire, sans qu'aucun puisse être titulaire, et attaché particulièrement à une paroisse, voulant au contraire qu'ils soient de plein droit, amovibles, révoquables et destituables à la volonté des Evêques et du Séminaire par leurs ordres, conformément à la sainte pratique des premiers siècles, suivie et conservée encore à présent en plusieurs Diocèses de ce royaume; et d'autant qu'il est absolument nécessaire de pourvoir le dit Séminaire et Clergé d'un revenu capable de soutenir les charges et les dépenses qu'il sera obligé de faire, nous lui avons appliqué et appliquons, affecté et affectons dès à présent et pour toujours toutes les Dixmes de quelque nature qu'elles soient et en la manière, qu'elles seront levées dans toutes les Paroisses et lieux du dit pays pour être possédées en commun et administrées par le dit Séminaire suivant nos ordres et sous notre autorité, et des Evêques du pays, à condition qu'il fournira à la subsistance de tous les Ecclésiastiques qui seront délégués dans les paroisses et autres endroits du dit pays,

et qui seront toujours amovibles, et révoquables au gré des dits Evêques et Séminaire par leurs ordres; qu'il entretiendra tous les dits Ouvriers évangéliques, tant en santé qu'en maladie, soit dans leurs fonctions, soit dans la Communauté, lorsqu'ils y seront appelés; qu'il fera les frais de leurs voyages, quand on en tirera de France, ou qu'ils y retourneront, et toutes ces choses suivant la taxe qui sera faite par nous et les Successeurs Evêques du dit Pays, pour obvier aux contestations et aux désordres que le manque de règle y pourrait mettre; Et comme il est nécessaire de bâtir plusieurs Eglises pour faire le service divin et pour la commodité des fidèles, nous ordonnons, sans préjudice néanmoins de l'obligation que les peuples de chaque paroisse ont de fournir à la bâtisse des dites Eglises, qu'après que le dit Séminaire aura fourni toutes les dépenses annuelles, ce qui pourra rester de son revenu sera employé à la construction des Eglises, en aumônes et en autres bonnes œuvres pour la gloire de Dieu et pour l'utilité de l'Eglise, selon les ordres de l'Evêque, sans que toutefois nous ni les successeurs Evêques du dit Pays, en puissions jamais appliquer quoique ce soit à nos usages particuliers, nous ôtant même et aux dits Evêques la faculté du pouvoir aliéner aucun fond du dit Séminaire en cas de nécessité, sans l'express consentement de quatre personnes du corps du dit Séminaire et Clergé, savoir, le Supérieur, ses deux Assistants et le Procureur. En foi de quoi nous avons signé les présentes, et y avons fait apposer notre sceau.

Donné à Paris, le vingt-six Mars, mil six cent soixante-et-trois.

(Signé) † FRANÇOIS, Evêque de Pétrée.

Et scellé du sceau de ses armes.

— O —

LES CASQUES.

Mr. le Rédacteur,

Ne pourrais-je pas, aussi moi, faire mon petit article, me disais-je l'autre jour? les sujets ne manquent point: oui, mais encore lequel prendre? Tout en réfléchissant ainsi, je balançais dans ma main mon casque, sur lequel je jetai les yeux. Tiens! et pourquoi ne pas m'occuper de casques? le champ est libre; aussitôt mon sujet se trouva

choisi. Mais je vous entends; à quel bon, direz-vous, nous parler des casques? l'hiver s'enfuit, et bientôt vont paraître les futailles. Attendez donc: je ne vous parlerai ni de casques de loutres, de loup-marin, de castor, ni de chapeaux, pas même de nos casquettes à cercle blanc, et flanquées d'astragan, mais bien de ces casques guerriers et si chéris de l'antiquité, de ces casques qui couvrirent la tête des plus puissants monarques, et des plus grands héros. Or je dirai d'abord que l'origine du mot *Casque* vient du mot latin *Cassius*. L'invention en remonte à une époque fort éloignée; selon les anciens, nous en sommes redevables à Corytus, fils de Paris et d'Énonc. Les premiers étaient faits de bois; plus tard on se servit de nerfs. Les Romains s'en firent d'abord de peaux de bêtes durcies; mais ils rejetèrent bientôt cette manière, et s'en firent de métal. Pour les embellir, d'autres disent pour effrayer, les anciens les surmontaient de panaches, de crêtes, &c. On voit dans Homère que les casques des héros grecs et troyens étaient ornés d'une longue crinière de cheval. Les Cimbres et les Teutons avaient des casques chargés de têtes d'animaux féroces à gueule béante.

Hérodote dit que les Mysiens et les Thraces se couvraient d'une peau de bœuf; les Ammoniens employaient une peau et une tête de bélier. Si l'on en croit Virgile, le casque de Turnus vomissait des flammes, &c., &c. . . . On prétend que le premier métal qu'on employa pour les casques fut le cuivre, et cet usage est très-antique, car on assure que ceux de Goliath et de Saul étaient de ce métal.

Les anciens se servaient très-souvent de leurs casques pour boire ce qui a donné lieu au proverbe, *pculum militis galea*, la tasse du soldat est son casque. Mais approchons un peu de nos temps. La forme des casques normands était conique, terminée par une pointe aiguë; mais ce qui les rendait surtout recommandables, c'était une lame de métal, qui descendait sur le nez et le protégeait, (chose importante pour certains nez). Les casques des croisés étaient cylindriques et sans nasals, c-a-d, sans lame pour protéger le nez. Les casques des chevaliers, que l'on voit encore aujourd'hui, sont composés de cinq parties: le sommet arrondi supporte le cimier; les faces latérales couvrent les joues; la face postérieure est lisse; la face antérieure garantit la totalité du visage, enfin le gorgerin, sans appartenir précisément au casque, s'y rattache et le réunit à la cuirasse. Ces casques, si peu incommodes dans les commen-

tements, devinrent si lourds, que les hommes les plus robustes purent à peine les supporter. Selon quelques-uns le principal usage des casques disparut au temps de Henri IV; cependant plusieurs en portaient encore sous Louis XV. Après ce règne, la coutume en diminua peu à peu jusqu'en 1836, où le général Maison, alors ministre de la guerre, en renouvela l'essai dans quelques régiments français; mais il paraît que les soldats en furent si peu contents, qu'on les rejeta bientôt.

Telle est l'histoire de mes casques peut-être un peu longue; cependant telle qu'elle est, Mr. le Rédacteur, daignez, je vous prie, l'insérer dans vos colonnes, afin que je puisse dire que, moi aussi, j'ai fait une correspondance pour l'*Abeille*.

Galiés.

## L'ABEILLE.

QUÉBEC, 22 MARS, 1849.

En publiant dans notre première page le mandement où Mgr. de Laval expose avec une éloquence apostolique les motifs qui l'ont engagé à fonder le Séminaire de Québec, nous sommes naturellement portés à dire quelque chose sur les grandes obligations que le Séminaire et tout le Canada doivent avoir pour ce vénérable évêque.

Pénétré du véritable esprit de l'Église, il n'eut pas plutôt mis le pied sur cette terre du Canada, devenue le théâtre de ses travaux, qu'il sentit la nécessité de mettre cette colonie en état de recruter, dans son propre sein le clergé dont elle avait besoin. Ce ne fut que la quatrième année de son épiscopat qu'il se vit en moyens de mettre à exécution cette grande pensée par le mandement que nous publions. Louis XIV, auprès duquel il jouissait d'un grand crédit, la favorisa de tout son pouvoir royal et accorda de grandes sommes pour la réaliser.

En 1668, le *Petit Séminaire* fut ouvert le 8 octobre, jour de S. Denis. Nous publions aujourd'hui les noms des *premiers élèves*; puissions-nous être dignes de leur vertu! puissions-nous à notre tour, dans un âge plus mûr, comme un grand nombre de ceux qui nous ont précédés, servir notre patrie avec le même zèle et le même succès soit dans les champs de bataille, soit dans les honorables fonctions des professions libérales, soit dans les importantes discussions de la tribune législative, soit enfin dans les rangs de la milice sacrée, premier objet que se proposait l'immortel De Laval!

S'il est vrai que l'éducation est le premier besoin d'un peuple, quelle ne doit pas être la reconnaissance du Canada pour celui, qui a tout sacrifié en faveur de l'éducation?

Si elle vaut une fortune à celui qui en fait un bon usage, gardons dans notre cœur un continuél souvenir de l'homme généreux à qui nous devons ce précieux trésor!

## Premiers.

RHÉTORIQUE.

O. Hardy, en vers.

SECONDE.

E. Michaud, R. Lapointe et J. Nesbitt, en version grecque.

TROISIÈME.

J. Blouin, en version grecque.

QUATRIÈME.

B. Paquet, en vers.

CINQUIÈME.

R. Alleyn, en thème.

SIXIÈME.

J. Lawler, en version.

SEPTIÈME.

J. B. Plamondon, en français.

A. Fournier et Hamel, en thème.

CLASSE PRÉPARATOIRE.

Premier ordre.

N. Elais.

Second ordre.

Etienne Maheux.

—o o o—

## Parlement Provincial.

Mr. le Rédacteur.—Le bill d'indemnité et le bill pour prélever un revenu de £100,000 sur les terres publiques ont tous deux passé dans le conseil législatif et n'attendent plus que la sanction du Gouverneur.

La 2de. lecture du bill pour amender l'acte qui défend de recevoir plus de 6 pour cent par an d'intérêt sur l'argent prêté, a été renvoyée à 6 mois.

Le jour de la 2de. lecture du bill de Mr. Lafontaine pour augmenter la représentation du pays en chambre, Mr. Chauveau doit proposer une série de résolutions dont voici la substance:

Résolu 1o. qu'il est à regretter que les habitants du B. C. n'aient pas été consultés constitutionnellement par rapport à l'acte d'union, et que cette acte renferme des clauses injustes et contraires aux droits des sujets Britanniques.

2o. Que parmi ces clauses est celle qui donne un égal nombre de représentants au Haut et au Bas Canada, sans considération pour leur population respective.

3o. Qu'il est expédient de faire un nouveau recensement, aux frais de la Province, sous la sanction d'une loi et sous la direction immédiate du Gouvernement Exécutif.

Après de grands débats, tant sur les résolutions de Mr. Hincks pour la réorganisation de la dette publique, que sur le rapport favorable de comité gé

néral sur ces résolutions, Mr. Hinks a introduit un bill pour la meilleure organisation du revenu et de la dette de la Province.

H. E. T.

Décédé à la Petite-Rivière St. Francois-Xavier, comté du Saguenay, Mr. Joseph David Delisle, curé de cette paroisse, âgé de 52 ans et 4 mois. Né à Deschambault, il commença ses études sous le vénérable M. Dénéchaud, curé de cette paroisse. Il fit sa philosophie à Nicolet et son Grand Séminaire à Québec. Ordonné prêtre le 5 décembre 1819, il fut successivement vicaire et curé dans plusieurs paroisses des districts de Montréal et de Québec.

M. Delisle possédait de grandes connaissances historiques et une mémoire heureuse qui lui en rappelait toujours sûrement les époques chronologiques.

Il est décédé subitement après une quinzaine de jours de maladie qui ne présentait aucun caractère grave.

Il était de la congrégation du Petit Séminaire de Québec.

#### TABLEAU

DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES du district de Québec, pour l'année 1848.

Comtés	Bapt.	Mar.	Sépult.
Québec,	2,903	506	1,633
Portneuf,	684	74	232
Montmorency,	381	72	132
Saguenay,	962	174	335
Lotbinière,	694	128	199
Mégantic,	173	35	22
Dorchester,	2,176	304	705
Bellechasse,	703	121	237
Kamouraska,	883	151	423
L'Islet,	909	147	270
Rimouski,	1,244	216	233
<b>Totaux,</b>	<b>11,717</b>	<b>1,928</b>	<b>4,521</b>



TABLEAU DES NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL EN 1848.

Comtés, Naissances, Mariages, Sépultures.			
Montréal,	3,637	783	2,386
Ottawa,	347	104	53
Vaudreuil,	1,051	145	319
Deux-Mont.,	1,125	221	372
Terrehonne,	1,376	182	502
Leinster,	1,414	223	521
Berthier,	1,452	196	552
Richelien,	740	115	334
St. Hyacinthe,	418	156	544
Rouville,	1,004	158	458
Verchères,	652	95	277
Chambly,	856	128	413
Huntingdon,	1,642	249	621

Beauharnais,	1,326	169	390
Missisquoi,	305	122	112
Stantcads,	81	9	17
Shefford,	160	64	52
<b>Totaux,</b>	<b>1,8868</b>	<b>3,119</b>	<b>8,318</b>

(Ani de la Religion.)



Le "Mercury" dit que les Médailles qui doivent être décernées aux glorieux soldats de 1812, sont arrivées ici. Il en a été reçu uno par George Henderson, écr. Mieux vaut tard que jamais!

Le fondateur de la première société de Tempérance établie en Europe, vient de mourir à New-Ross. C'était le Rév. G. T. Carr.



#### INCENDIE D'UN THÉÂTRE.

Le 17 Février au moment où la représentation du théâtre royal de Glasgow allait commencer, il se fit une explosion du gaz, et le feu se déclara. Les directeurs seraient facilement parvenus à l'éteindre, si la foule, toujours hors d'elle-même, ne se fût précipitée vers les portes. 61 personnes ont été victimes de cet accident.

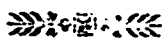
#### CHANGEMENTS

DE LA LANGUE ANGLAISE.

En l'année 700, l'oraison dominicale commençait ainsi: Uren fader thie arth in hæfnas sic gekalgnð thiu noma, to eyideth thiu rich . . . En 900; Thee ure faver the ert on hæfenum si thiu namgehat god. Com ohin rich. . . En 1001; Uri fader in heaven rich, Thy name be hailed eber lich. Thou brings us thy michell lesse. . .

En 1450; Our fader thou art in heavens, halliewed be thy name, the kingdom come to thee. . . En 1537; O, our father which art in heaven! hallowed be thy name. Let thy kingdom come. . .

On voit par ces changements continuels d'une langue vivante pourquoi l'Église se sert d'une langue morte.



Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt l'extrait suivant qui se rapporte au Rév. P. Larkin, de la S. de J., dont nous avons annoncé, il y a quelques jours, la promotion à l'Évêché de Toronto.

Extrait de l'Historie de la Compagnie de Jésus par Crétineau-Joly. (t. 6 p. 304 2de. Édition de Paris. 1816. chez les Frères Mellier).

Au moment où les Jésuites implantaient la foi dans les tribus indiennes de l'Orégon, un événement extraordinaire signalait leur popularité dans l'Amérique protestante. Le 4 juillet de chaque année est un grand jour pour

les citoyens des États-Unis. Ce jour-là, en 1776, le Congrès assemblé à Philadelphie proclama l'indépendance de la patrie, et jura de l'affranchir du joug de l'Angleterre. C'est la fête de l'armée et du peuple: tous y prennent part, car tous jouissent également du bienfait de la liberté. Le 4 Juillet 1845 le Père Larkin fut invité par l'état major des troupes de l'Union à prononcer le discours commémoratif dans le camp même de Louisville. C'était pour le Jésuite un honneur et une tâche difficile. Larkin comptait parmi ses auditeurs les ministres anglicans, les officiers de terre et de mer, les autorités et la foule. En présence de cette assemblée il devait à la fois être orateur, démocrate et prêtre catholique, américain et membre de la société de Jésus. Larkin ne faillit à aucun de ces titres. Les citoyens et les fonctionnaires de l'Union déployaient leurs drapeaux et leurs brillants uniformes: lui paraît, au milieu de cette foule, revêtu de son costume sacerdotal.

L'effet que sa parole produisit dut être bien grand, car le Journal protestant du pays, *The Advertiser du 7 Juillet*, s'exprime ainsi:

"Nous avons entendu dimanche soir un discours adressé par le Révérend Père Larkin à une immense assemblée composée de citoyens et de militaires. L'orateur n'aurait pu choisir un sujet mieux approprié à la circonstance, ni remplir d'une manière plus heureuse la tâche vraiment difficile qui lui était imposée. La profonde érudition et le style châtié de cet illustre Jésuite revêtirent le sujet monotone de notre régénération de formes nouvelles et poétiques, et entièrement inconnues à son auditoire, en joignant aux solennels enseignements de l'histoire et de la sainte écriture une dignité et une chaleur qui subjuguèrent les âmes et ravirent de plaisir et d'admiration ses nombreux auditeurs.

"Vu de loin dans son sanctuaire champêtre, sa taille majestueuse s'élevant de la platte-forme sur laquelle il était debout presque jusqu'aux branches du chêne qui le couvrait; ses habillements sacerdotaux, contrastant admirablement avec les uniformes, sa figure animée et son geste rapide, commandant l'attention du soldat immobile, et du chrétien respectueux, ranimèrent les souvenirs presque éteints des scènes merveilleuses du moyen âge et nous reportèrent à ces temps chevaleresques où un humble ministre de l'Église romaine passait en revue des légions de chrétiens, qui tout hérissés de fer, allaient combattre contre l'infidèle pour la délivrance du saint sépulchre."

## ANNALES DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

EXTRAITS D'UN RÉGISTRE INTITULÉ :  
*Noms de ceux qui sont entrés au Petit Séminaire et qui en sont sortis*"

" On a commencé le Petit Séminaire le 1er jour d'octobre 1668 après avoir surmonté plusieurs difficultés. Les motifs furent pour tirer les enfants de la corruption du siècle, du libertinage où le naturel du pays les porte ; les disposer à l'état ecclésiastique et les faire servir à l'église avec décence, en leur apprenant le plain-chant et les cérémonies.

Ce qui donna occasion à cet établissement fut que M. Tulon, intendant, reçut ordre de la cour de travailler à franciser les sauvages, et, pour y réussir, proposa à Mgr. de Laval, premier évêque de Québec, d'élever des enfants de la nation des Hurons, et aux Jésuites, des Algonquins ; et comme pour les franciser, il était nécessaire de les mêler avec d'autres enfants français, l'on retira du collège des Jésuites, qui tenaient des pensionnaires, tous ceux dont l'on payait la pension en tout ou en partie. L'on fit pour ce sujet accommoder promptement la vieille maison où avait logé Madame Couillard, que l'on avait achetée d'elle depuis quelques années. Il fut composé de huit français et six hurons qui entrèrent le jour de St. Denis (8 octobre), dont voici les noms :

Pierre Volant et Charles Volant, frères jumeaux, des Trois-Rivières, âgés de 14 ans. (*Ils furent prêtres.*)

Michel Poulin, des Trois-Rivières, âgé de 14 ans. (*Il est sorti en 1670.*)

Pierre Pelerin de St. Amant, de Québec, âgé de 12 ans. (*Il fut récollet sous le nom de Père Ambroise.*)

Jean Pinguet, de Québec, âgé de 13 ans. (*Il fut prêtre et chanoine de Québec.*)

Paul Vachon, de Beauport, âgé de 12 ans. (*Prêtre.*)

J. B. Haslay, de la côte Lauson, 12 ans. (*Sorti le 20 octobre, 1669.*)

*Sauvages,*

Joseph Haondecheté, âgé de 12 ans.

Joseph Honhatoron, 15 ans.

Joseph Handeouaturi.

Joseph Ookouchiandes, 8 ans. Il demeura le plus longtemps de tous : il sortit le 15 de mars, 1673, à la demande de ses parens.

Jean Aoutronouret, âgé de 12 ans.  
Nicolas Arsaritta.

*Noms de ceux qui entrèrent dans le Petit Séminaire du nouveau bâtiment, le 8 Décembre 1677.*

Jean François Buisson.

François Grouard,

Les deux Laval frères, (neveux de Mgr)

Aug. de Thilly,  
Etienne Volant,  
Jean Frs. Buisson de S. Cosme,  
Jean Bissot,  
Denis de Peuvret,  
Jean Soumande,  
Aug. de Repentigny.  
Philippe Boucher,  
Alexandre Peuvret,  
Alexandre Lavallière,  
Daniel Latouche.

*Le même jour entrèrent au Gr. Sém.*

M. M. Thury,  
Claude Denis,  
Pierre Volant,  
Pinguet,  
Vachon,  
Matthieu Damours,  
Jean Guyon.



### COMMERCE

*de la glace aux États-Unis.*

Ce fut à Boston, en 1805, que fut commencé le commerce de la glace par Frédéric Tudor. Ne trouvant aucun navigateur qui voulût se charger d'une pareille marchandise, il acheta un vaisseau, *la Favorite*, d'environ 130 tonneaux, qu'il chargea de glace et envoya à St. Pierre de la Martinique. Malgré la perte qu'il éprouva à ce premier voyage, il ne se découragea pas et continua sans avantage pour lui jusqu'à la guerre. A la fin de celle-ci, en 1815, il recommença son commerce qu'il continua seul jusqu'en 1833, sans beaucoup de profit, à cause des difficultés de tous genres que présentait la nouveauté de ce commerce dans les différents pays étrangers où il essayait d'introduire sa marchandise. A cette dernière époque le commerce de la glace prit de l'extension, plusieurs autres personnes s'en occupèrent, les opérations de Mr. Tudor s'étendirent jusqu'aux Indes Orientales. On commençait alors à se faire à ce commerce, qui prit dès lors un accroissement de plus en plus considérable.

La quantité de glace embarquée à Boston, pour différentes villes de l'Union, était, à la fin de 1847, de 51,887 tonneaux, sur 258 vaisseaux de différentes grandeurs. La quantité de glace embarquée à la même période pour les pays étrangers était de 22,591 tonneaux, sur 95 vaisseaux.

Presque toutes les dépenses faites pour cette espèce de commerce sont devenues une source de profit pour le pays. Outre le travail qu'il procure, la glace elle-même, certains matériaux qui ne servent qu'à sa conservation, divers moyens de transport n'auraient été d'aucune utilité sans ce commerce.

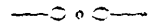
Les prix de vente de la glace varient

suivant la compétition. A la Havane, où il y a monopole, elle se vend environ 6 cents et un quart la livre, tandis qu'à la Nouvelle Orléans, elle ne s'est vendue que d'un demi-cent jusqu'à trois cents par livre. A Calcutta elle n'a jamais coûté plus de 6 cents, ni moins que 2 cents et demi.

La consommation de glace à Boston, pour l'année 1847, a été de 27,000 tonneaux, qui peuvent avoir coûté aux entrepreneurs \$ 54,765. On peut supposer qu'elle s'est vendue environ 13 cents et demi par cent livres, ou pour les 27,000 tonneaux \$ 72,900, ce qui fait un profit de \$ 18,135 à être partagées entre les sept principaux vendeurs de glace.

En vous transmettant ces quelques détails, je ne puis, Mr. le Rédacteur, m'empêcher de penser qu'en Canada la matière ne manque pas pour un tel commerce, et que, s'il est profitable aux Bostonnais, je ne vois aucune raison pour qu'il ne le soit pas aux Canadiens.

H.



### EPIGRAMME.

*Mes malades jamais ne se plaignent de moi,  
Disait un médecin d'ignorance profonde,  
Ah ! répartit un plaisant, je le sais,  
Vous les envoyez tous se plaindre en l'autre monde.*



### Ephémérides.

23 Mars.—M. de Courcelles, gouverneur du Canada, 1665.

24.—Mort de Nicolas V, pape, 1455.  
Mort d'Élizabeth, reine d'Angleterre, 1603.

25.—Constantin, pape, 708. Les Jésuites chassés de Russie, 1820.

26.—Établissement du Séminaire de Québec, par Mgr. de Laval, 1661. Etienne II, pape, 752.

27.—Suspension de l'acte constitutionnel du Bas-Canada, 1838. Mort de Grégoire XI, neveu de Clément VI, le dernier pape français, 1378.

28.—Premier usage de la poudre à canon en Europe (par les Vénitiens), 1380.

29.—Le Canada rendu à la France, 1632. Sir C. T. Metcalfe arrive en Canada, 1843.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

*L'Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de *L'Abeille*, et les externes, chez M.M. Thomas Hamel et Adolphe Légraré.

Le rédacteur est Dominique Racine.